



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 2 octobre 2023

Communiqué de presse

Comité local de cohésion des territoires : « France Ruralités » est lancé en Tarn-et-Garonne

Vincent Roberti, préfet de Tarn-et-Garonne, présidait ce jour le Comité local de cohésion des territoires de rentrée réunissant l'ensemble des élus et administrations du département. Au programme principalement le sujet de la ruralité.

1. Le plan France Ruralités :

Annoncé le 15 juin 2023, le plan France Ruralités vise à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux. Ce plan découle d'une démarche d'évaluation et de bilan lancée depuis juillet 2022 autour de l'Agenda rural.

Quelques exemples concrets des réalisations de l'Agenda rural (2019-2023) :

- La création de 2 750 espaces France services (dont 21 en Tarn-et-Garonne) pour remettre un accueil physique sur un bouquet de services publics à moins de 30 minutes de chaque Français : l'objectif d'un espace France services par canton est dépassé en Tarn-et-Garonne ;
- 2 300 maisons de santé pluridisciplinaires dont plus de 700 en milieu rural : 16 en Tarn-et-Garonne, dont 9 en milieu rural ;
- Sur l'aménagement numérique : 75 % des lieux raccordables fibrés et 98 % du territoire couvert par un opérateur 4G (100 % des communes fibrées et presque à 100 % du territoire couvert par un opérateur 4G en Tarn-et-Garonne).

Les résultats de cette évaluation ont conduit à la création de France Ruralités, fruit d'une collaboration entre le Gouvernement et les collectivités territoriales.

L'ambition de ce plan est d'**améliorer le quotidien des Français** vivant en zone rurale et de mettre l'accent sur la **dimension partenariale** avec les collectivités et partenaires, d'**améliorer la lisibilité et la simplicité** des mesures mises en œuvre et, enfin, de **développer des indicateurs de mesure** de la réussite de ce plan.

France Ruralités, c'est quatre axes majeurs :

- Donner aux collectivités les moyens d'assurer l'entretien et la valorisation des aménités rurales ;
- Agir dans les domaines de la vie quotidienne des Français pour leur apporter des solutions en matière de mobilité, de logement, de santé, de culture, d'attractivité et de services, d'éducation et de vie quotidienne des élus locaux ;
- Doter ces territoires d'outils pour renforcer leur attractivité économique et attirer des professionnels de santé et des services à la personne : redéfinir les zones de revitalisation rurales (ZRR) ;
- Apporter des solutions d'ingénierie aux communes rurales pour les aider à porter leurs projets d'investissements et d'équipements.

Dans le cadre de ce plan, le Gouvernement a d'ores et déjà annoncé :

- l'abondement de la dotation « *biodiversité* » pour les collectivités territoriales qui sera portée de 42 millions d'euros « à *plus de 100 millions d'euros* » pour conforter les aménités rurales ;

- la création d'un fonds de soutien de 90 millions d'euros sur l'accompagnement des autorités organisatrices des mobilités rurales et leurs partenaires pour développer une offre de mobilité durable, innovante et solidaire ;

- la création d'un fonds de 2 millions d'euros pour la création de lieux de convivialité innovants ;

- la création d'un fonds de 3 millions d'euros pour amorcer des projets de l'économie sociale et solidaire ;

- pour stimuler le logement, la création d'une prime de sortie de la vacance de 5000 € et l'accompagnement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat par la revitalisation rurale.

2. Pour construire une feuille de route départementale avec les collectivités locales, le Préfet lance une large concertation :

Pour décliner France Ruralité à l'échelle du département, le Préfet a lancé une **concertation auprès de tous les élus** pour rédiger la feuille de route départementale pour la ruralité avec pour objectifs principaux : l'opérationnalité et l'adaptation aux enjeux locaux.

Les élus peuvent envoyer leur contribution aux services de l'État (pref-ruralite@tarn-et-garonne.gouv.fr) jusqu'au **15 novembre prochain**.

La feuille de route départementale issue de cette concertation sera présentée en décembre 2023.

3. Le programme « Villages d'Avenir » vient compléter l'offre d'accompagnement des communes les plus rurales :

Dans le cadre de « France Ruralité », un nouveau programme est lancé à destination des communes rurales de moins de 3500 habitants : le **programme « Villages d'Avenir »**.

Dernier né des programmes de soutien aux communes portés par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), après « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain », « Villages d'Avenir » a pour objectif d'**aider des communes rurales, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets** de développement à travers un accompagnement en ingénierie.

Les collectivités éligibles au programme sont les communes rurales (au sens de la typologie des ruralités de l'INSEE) de moins de 3 500 habitants. Ces communes ne doivent pas déjà être couvertes par « Action Cœur de Ville » ou « Petites Villes de Demain ».

Ces communes rurales éligibles (171 dans le département) peuvent se porter candidates en écrivant à pref-ruralite@tarn-et-garonne.gouv.fr jusqu'au **15 octobre 2023 inclus** :

- par groupes de deux à huit communes rurales (chacune de moins de 3 500 habitants) qui portent une dynamique collective sur un territoire donné (elles peuvent être des communes non contiguës dès lors qu'elles travaillent sur un thème commun et appartiennent au même EPCI à fiscalité propre) ;
- seules pour celles de moins de 3 500 habitants présentant une fonction de centralité (centre intermédiaire ou local d'équipement et de service).

Les communes lauréates se verront accompagnées par un chef de projet « Villages d'Avenir », parmi les deux recrutés en Tarn-et-Garonne, qui aura un rôle de conseil mais également d'appui direct en ingénierie au sein même des communes (préparation de dossiers de subvention, lancement de marchés publics, suivi de travaux...).

Désigné comme département précurseur, le Tarn-et-Garonne sera amené à débiter les accompagnements très rapidement, dès recrutement des chefs de projet et l'annonce des lauréats.

Plus d'informations sur « France Ruralités » et le programme « Villages d'Avenir » sur le site Internet des services de l'État : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Services-publics-et-ruralite/Villages-d-Avenir>